



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rôle des directeurs d'école

Question au Gouvernement n° 2324

Texte de la question

RÔLE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, malgré les mesures que vous avez prises depuis 2017 et qui vont indéniablement dans le bon sens, un malaise important touche aujourd'hui le monde enseignant. La priorité du ministère reste l'enseignement du premier degré, là où sont acquises les compétences qui seront nécessaires aux élèves tout au long de leur scolarité, et qui leur permettront d'appréhender au mieux le second degré – au sein duquel le malaise est également important.

Je voudrais toutefois revenir sur la fonction de directeur d'école. En juillet dernier, nous avons adopté la loi pour une école de la confiance. Le directeur est un maillon essentiel dans ce lien de confiance qui, pour assurer la réussite des élèves, doit unir l'équipe pédagogique, les familles, les collectivités territoriales et les inspections de l'éducation nationale. Il a un rôle capital dans l'accueil des élèves en situation de handicap et le dialogue avec leurs familles. S'ils sont généralement passionnés par leur mission, force est de constater que le manque de directeurs a mis nombre d'écoles en difficulté lors de la rentrée scolaire.

En effet, la fonction des directeurs d'école n'est aujourd'hui pas reconnue : ils croulent sous le travail administratif, ils ont d'énormes responsabilités, ils sont en première ligne lorsque des difficultés apparaissent au sein de l'équipe éducative ; ils animent et impulsent des projets, tout en ayant, le plus souvent, une classe à charge. Ils font beaucoup, mais fait-on vraiment assez pour eux ?

Monsieur le ministre, vous avez émis l'espoir de pouvoir annoncer des mesures pour les directeurs d'école au retour des vacances de la Toussaint. Nous orientons-nous vers une reconnaissance à leur juste valeur des directeurs d'école ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la députée, nous sommes bien d'accord : la fonction de directeur d'école est absolument essentielle à notre système scolaire et, plus généralement, à notre pays. Cette fonction nécessite un quotidien mieux organisé ; c'est un problème très ancien, qui n'est pas spécifique à cette rentrée et mérite des solutions fortes.

Celles-ci peuvent être classées en deux catégories : d'une part, s'agissant de la gestion, la nécessité d'un quotidien mieux organisé. Pour cela, nous devons alléger les charges administratives qui pèsent sur les directeurs d'école. À cette fin, j'annoncerai prochainement une série de mesures, dont je discute actuellement avec les organisations syndicales. D'autre part, il s'agit d'aider davantage ces directeurs d'école, non seulement

sur l'aspect administratif, mais également dans leurs relations quotidiennes avec l'ensemble des acteurs de l'école. C'est pourquoi, là aussi, nous travaillons avec les mairies, avec qui nous partageons cet enjeu structurel, à ce que des moyens humains supplémentaires puissent les aider.

Il existe un deuxième sujet : le statut des directeurs d'école. Peu de nos concitoyens savent qu'en réalité, il n'existe tout simplement pas. Il mériterait donc d'être précisé, mais les solutions à trouver ne font pas l'unanimité. D'où l'importance du dialogue social mené en ce moment-même avec les organisations syndicales, et qui permettra de savoir où nous pouvons aller s'agissant du statut de l'école primaire et du statut éventuel des directeurs d'école. Votre collègue Cécile Rilhac a beaucoup travaillé sur cette question, et ses conclusions, de même que vos interventions lors des débats sur le projet de loi pour une école de la confiance, nous aideront.

Il s'agit évidemment d'un sujet extrêmement important ; bien entendu, il ne se résoudra pas au lendemain des vacances de la Toussaint, mais nous devrions progresser au cours des prochaines semaines. Je suis relativement optimiste, car le diagnostic est partagé par tous les acteurs : pour aller dans le sens de la politique que nous souhaitons, celle d'un renforcement de l'école primaire en France, il est nécessaire de renforcer la fonction de directeur d'école. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2324

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2019](#)